Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20261010-DELIB43_2026-DE

Date de convocation : le 01 octobre 2026

Délib n° 43-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2026

Le dix octobre deux mille vingt-six à dix heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : Mme LE BORGNE Anne ; M. OUIN Pascal ; Mme DOCET Charlène ; Mme COUZIC Jessica ; M. LASSERRE Christian ; Mme WILLIAME Marie-Noëlle ; M. LOISON Thomas ; Mme GOCOVA Zuzana ; M. VAN NOPPEN Johan ; Mme UZEL Martine. **Excusé** : M. SERRES Alexandre. **Secrétaire de séance** : Mme WILLIAME Marie-Noëlle M. SERRES Alexandre a donné pouvoir à Mme LE BORGNE Anne.

DÉSIGNATION DE DEUX ÉLUS RÉFÉRENTS SÉCURITÉ ROUTIERE (ERSR)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le rôle de l'Elu Référent Sécurité Routière (ERSR).
L'Elu Référent Sécurité Routière (ERSR) est le relai entre la coordination Sécurité Routière de la Préfecture et la commune.
Grâce à la bonne coopération entre les communes et la coordination Sécurité Routière, de nombreuses actions sont mises en place : « *voir et être vu* », « *opération SAM* », « *prêt de piste vélos* », etc...
D'autre part, un bilan sécurité routière est transmis tous les mois aux ERSR et la coordination sécurité routière est le lien entre le CEREMA (en charge de diffuser des formations pour les communes) et les communes.
Une formation sera dispensée aux élus référents par la coordination Sécurité Routière.

Le Conseil Municipal décide de désigner
- Madame COUZIC Jessica, Elue Référente Sécurité Routière titulaire,
- Monsieur LASSERRE Christian, Elu Référent Sécurité Routière suppléant.

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)